

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie  
-----  
MINISTERE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
-----  
SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE  
-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
-----  
MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
-----  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE  
-----  
PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 2,044 /D/MINHDU DU 07 MARS 2025 PORTANT  
ATTRIBUTION DES MARCHES PASSÉS PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°  
0016/AONO/MINHDU/CIPM/25 DU 14 JANVIER 2025 POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIELS  
ET ÉQUIPEMENTS DANS LES COMMUNES DE EKONDO-TITI, DOUALA 5, LIMBE 3 (LOT 1) ;  
BAZOU, MELOG ET BANGOU (LOT 2) ; EN VUE DE LA CRÉATION DES UNITÉS PILOTES DE  
PRODUCTION DES PAVÉS EN DEUX (02) LOTS (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;  
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Vu Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu Le DAO N°0016/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 14 JANVIER 2025  
Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°19 du 05 mars 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution aux entreprises ci-dessous.

**D E C I D E :**

Article 1er – Les soumissionnaires ci-après cité sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

DAO	Villes	N° du Lot	Attributaires	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
N°0016/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 14 JANVIER 2025 pour la fourniture des matériels et équipements de production des pavés dans les communes de Ekondo-Titi, Douala 5, Limbe 3 (lot 1) ; Bazou, Melong et Bangou (lot 2) en vue de la création des unités pilotes de production des pavés et de l'appui à l'insertion socio-économique des jeunes urbains en difficultés	EKONDO-TITI Douala 5è Limbé 3	01	STRAFI Tél. : 677 03 18 20	68 965 511	Quatre (04) mois
	Bazou Melong Bangou	02	NOULIPAP BP: 11502 Yaoundé Tél. : 654 20 64 14	67 411 194	Quatre (04) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

